

Le 27 septembre 2024

PAR COURRIEL

François Ramsay
Vice-président – Affaires corporatives,
juridiques et réglementaires et chef de la
gouvernance (par intérim)
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Responsable.Accès@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0420

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 19 août 2024 visant à obtenir :

« toutes les lettres échangées, depuis 2020, avec la première nation de Pessamit concernant le niveau du réservoir Manicouagan. »

(Transcription intégrale)

Après analyse, vous trouverez ci-joint les courriels automatisés transmis mensuellement et informant du niveau d'eau du réservoir Manicouagan. Des informations concernant de tierces personnes ont cependant été retirées puisqu'ils ne sont pas accessibles suivant les articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès). En effet, il s'agit de renseignements personnels confidentiels concernant d'autres personnes que nous ne pouvons vous communiquer sans leur consentement. Veuillez noter que quatre courriels de cette série n'ont pu être retracés.

Toutefois, nous ne pouvons vous communiquer les autres documents visés par votre demande, car ils contiennent notamment des analyses et des renseignements de nature commerciale que nous traitons de façon confidentielle ou dont la divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite des relations et des négociations en cours entre notre organisme, le Gouvernement du Québec et une ou des Premières Nations. Nous invoquons à ces égards les articles 19 à 22, 27 et 32 de la Loi sur l'accès.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents et
De la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p.j.